

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. R. L. Borden—La loi américaine nouvelle exempte le Canada, le moins que l'on pourrait faire serait de rendre aux Etats-Unis la pareille—5352.

Hon. Oliver—Les Etats-Unis ayant imposé une lourde taxe qui va détourner vers le Canada la partie de l'immigration la moins riche, le Canada veut avoir comme arme cette taxe de \$2 pour se protéger—5353.

Reprise—5361.

Hon. Oliver—Propose ajouter amendement exemptant les passagers de première classe et les Canadiens venant au pays—5361.

M. Lennox—Se plaint que le bill soit négligemment rédigé—5362.

M. Clarke—Est en faveur de la taxe—5362; mais en conséquence, il faut réduire les crédits de l'immigration—5362; il est inutile de faire de propagande si nous devons taxer les immigrants qui viennent—5363.

M. Guthrie—Le pouvoir de taxer a toujours existé et n'a pas été appliqué—5363; il est inutile de le faire prescrire de nouveau—5363; si nous cessons de primer l'immigration, il sera toujours temps de réclamer ce pouvoir—5364.

Hon. Oliver—Cette disposition est accessoire d'une politique d'immigration active—5364; le ministre a besoin d'une arme de défense en cas de nécessité—5364.

M. German—Cette loi ne fonctionne pas avec succès aux Etats-Unis—5364; avec de la vigilance de la part des employés on peut parfaitement se protéger—5365.

M. Monk—Plus les Etats-Unis ont augmenté la taxe, plus ils ont reçu d'immigrants—5365; les immigrants continueraient à venir au Canada, même si nous mettions obstacle à leur entrée—5366; désapprouve le principe de combler le pays quand même—5366.

M. Ames—Croit le temps mal choisi pour demander un pouvoir de ce genre—5367; opposé à la taxe parce qu'elle pèsera indistinctement sur tout le monde—5367; propose d'attendre, pour discuter cette loi, que contrat de "N. A. Trading Co." ait pris fin—5368.

M. German—Taxe américaine est odieuse—5368; demande bill soit remis à plus tard—5368.

M. Osler—Cite cas particulier de l'effet vexatoire de la loi américaine—5368.

M. Monk—La loi américaine a été imposée à bon escient—5369.

M. W. Roche—La taxe de \$2 n'a pas amené plus de soin dans le choix des immigrants aux Etats-Unis—5370; l'examen à Halifax est aussi rigoureux pour les immigrants à destination du Canada que pour ceux à destination des Etats-Unis—5370; les malades de trachoma pénétrèrent aussi bien aux Etats-Unis qu'au Canada—5371.

M. Sproule—Le défaut du système est le manque d'inspection des immigrants avant qu'ils s'embarquent pour le Canada—5371;

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. Sproule—*Suite.*

la taxe de \$50 sur les Chinois ne les empêchait pas de venir, il a fallu l'augmenter—5371; on ne devrait cependant pas imposer la même taxe sur les immigrants britanniques ou français que sur les immigrants galiciens ou doukhobors—5372.

Hon. Oliver—Le capitation ne s'appliquera pas à tout le monde—5372; ce n'est pas l'intention—5372; elle ne s'appliquerait pas aux immigrants pour lesquels nous payons des primes—5372; le Gouvernement prétendrait conserver sa discrétion—5373; c'est matière de rédaction de règlement—5373.

M. Bickerdike—Insiste pour que l'inspection médicale se fasse de l'autre côté de l'océan—5374.

Art. 11 réservé—5374.

Art. 12—Relatif à l'observation du contrat passé par un immigrant et pour recouvrement des avances faites—5375.

M. Monk—Cet article empiète sur les droits provinciaux, c'est matière de droit civil dans la province où s'établit l'immigrant—5375.

Art. 13—Limitation du nombre d'immigrants par navires—5375.

Hon. Oliver—Reproduction de l'ancienne loi—5375.

M. W. Roche—Un passager par deux tonneaux de jauge brute, c'est exagéré—5376.

Art. 16—Passagers quittant le navire avant d'arriver au port de débarquement—5378.

Hon. Oliver—Il n'est pas payé de prime pour les immigrants ne se rendant pas à destination—5378.

Art. 28—Passagers malades ne devant pas être débarqués—5379.

M. Lennox—Demande que la surdité ne soit pas une cause d'empêchement au débarquement, adopté—5380.

M. Monk—Il est bien difficile de se rendre compte de l'état mental des immigrants au moment du débarquement—5380; Shortis et Molloy avaient donné des signes de dérangement avant de s'embarquer pour le Canada—5380.

Hon. Oliver—Une disposition dans le bill statue sur le cas des immigrants qui dans les deux ans de leur débarquement au Canada donnent des signes de dérangement mental—5380.

Art. 30—Interdisant débarquement au vagabonds, nécessiteux, etc.—5381.

M. Monk—N'aime pas disposition qui permet le renvoi d'un immigrant en bonne santé, mais qui n'a pas d'argent au moment de son débarquement—5382.

M. Lennox—Il serait odieux de légiférer qu'un immigrant peut être déporté parce que deux ans après son arrivée au Canada il a perdu tout son argent et est alors à la charge de la collectivité—5382; s'il remplit les conditions à son arrivée, on n'a pas le droit de le tenir deux ans en surveillance—5383.